

Compte rendu de séance

Séance du 22 Février 2021

L' an 2021 et le 22 Février à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de FLANDIN Joël Maire

Présents : M. FLANDIN Joël, Maire, Mmes : CRISPET Muriel, DUGAT Marie-Christine, MIGNOT Clotilde, MM : BEAUGENDRE Alban, BOUCHAT Philippe, FLANDIN Maxime, MASSARD Michel, POUX Bernard, VILLENEUVE Hippolyte

Excusé(s) ayant donné procuration : M. RETORD Cédric à M. FLANDIN Joël

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 18/02/2021

Date d'affichage : 18/02/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT-FERRAND
le : 23/02/2021

et publication ou notification
du : 23/02/2021

A été nommé(e) secrétaire : M. BEAUGENDRE Alban

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Avis d'autorisation d'ouverture de travaux TLS GEOTHERMICS - 2021_005

Avis d'autorisation d'ouverture de travaux TLS GEOTHERMICS
réf : 2021_005

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Préfecture du Puy-de-Dôme et la DREAL ont envoyé un courrier sollicitant l'avis du conseil municipal sur le dossier, déposé par la société TLS Geothermics conjointement avec la société Storengy, de **demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers d'exploration pour la réalisation de 4 forages profonds sur notre commune dans le cadre du Permis Exclusif de Recherches de gîte géothermique haute température dit de "la Sioule"**.

Le conseil municipal s'est prononcé favorablement le 1er février 2021 par délibération n°2021_001 avec 9 voix pour et 2 voix contre **sous conditions** énumérées sur la délibération 2021_001.

Le conseil de communauté s'est réuni le 18 février 2021 afin de donner son avis dans le cadre de

l'instruction de cette même **demande** de la Préfecture du Puy-de-Dôme et la DREAL **d'autorisation d'ouverture de travaux miniers citée précédemment**. Au cours de cette réunion, un élu de Gelles a questionné Alain Morry représentant Storengy afin de savoir s'il y aurait exploitation de lithium, sa réponse : *"Il n'y a pas d'exploitation prévue de lithium"* ; ce même élu a exposé les craintes concernant la sismicité et les nuisances sonores, la réponse d'Alain Morry a été la suivante : *"Toutes les précautions seront prises pour pouvoir en faire une vitrine"*.

Après débat du Conseil de communauté cet avis a été soumis à un vote à bulletin secret dont l'issue a été le suivant sur 34 votants, 18 votes favorables, 8 votes contre et 8 bulletins blancs.

Le Collectif sur le Projet de Géothermie Profonde à Prades 63210-Permis de la Sioule a transmis ses arguments et questionnements à un conseiller municipal. Ce document précise qu'une pétition en cours sera transmise au commissaire-enquêteur. Au regard des questions techniques évoquées et compte-tenu du délai de transmission de ce document, il semble opportun de réunir à nouveau le Conseil Municipal afin d'étudier ce document pour pouvoir y apporter une réponse.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- conserve le vote initial lors de la délibération du 1er février 2021 n°2021_001,
- maintient les conditions énumérées au cours de la délibération du 1er février 2021 n°2021_001,
- demande à ce qu'une copie des arguments et questionnements du Collectif soit envoyée à chaque conseiller municipal afin d'étudier ce document au cours d'une prochaine réunion.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Points d'eau communaux

Le Conseil Municipal rappelle sa délibération 2020_023 du 13/07/2020 décidant que tous les points d'eau de la commune sont réservés à tous les administrés de SAINT-PIERRE-ROCHE ainsi qu'aux agriculteurs payant des taxes foncières sur la commune, et précise que des cadenas ont été installés pour l'utilisation des points d'eau communaux, afin de faire respecter l'usage des points d'eaux de la commune, le Conseil Municipal demande que les personnes qui souhaitent avoir accès à ces points d'eau appellent le référent Bernard POUX, adjoint au Maire, pour l'ouverture de ces cadenas.

En mairie, le 23/02/2021
Le Maire
Joël FLANDIN

